**RÈGLES POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ARRIVÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE POUR ÉTUDIER A ÉTABLISSEMENT FEDERAL BUDGETAIRE D'ETAT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR UNIVERSITÉ D’ÉTAT DE MEDECINE D’ASTRAKHAN**

**Tous les citoyens étrangers, y compris les étudiants des pays de la CEI qui sont entrés en Russie, sont tenus de se conformer aux règles de la législation migratoire de la Fédération de Russie !**

**Législation migratoire de la Fédération de Russie :**

# 1. Loi fédérale «Sur le statut juridique des citoyens étrangers dans la Fédération de Russie» du 25.07.2002 № 115-ФЗ;

# Loi fédérale № 109-ФЗ du 18.07.2006 «Sur l'enregistrement des migrants et des apatrides dans la Fédération de Russie» ;

# Loi fédérale «Sur la procédure de départ de la Fédération de Russie et d'entrée dans la Fédération de Russie» du 15.08.1996 № 114-ФЗ;

# Décret gouvernemental de la Fédération de Russie du 15.01.2007 № 9 « Sur la procédure de l'enregistrement de la migrations des citoyens étrangers et des apatrides dans la Fédération de Russie» ;

**5. Décret gouvernemental de la Fédération de Russie du 09.06.2003 № 335 "Sur l'admission du règlement établissant la forme d'un visa, la procédure et les conditions de son enregistrement et de sa délivrance, prolongation de sa validité, la restitution en cas de perte , ainsi que la procédure d'annulation d'un visa."**

**La responsabilité des violations de la législation sur l'immigration est prévue par le Code des contraventions administratives de la Fédération de Russie et le Code pénal de la Fédération de Russie.**

1. Lorsque vous passez la frontière de la Fédération de Russie, vous devez recevoir et remplir un formulaire de carte de migration. La carte de migration est remplie par le citoyen étranger personnellement et conformément au document d’identité que vous présentez au poste frontière. Citoyens étrangers arrivant pour les d'études, marquent le mot "ÉTUDES" sur la carte de migration dans le champ concernant le but de l'arrivée. Il n'est pas permis de souligner un autre but d'entrée. La carte de migration doit être avec vous pendant toute la durée de votre séjour dans la Fédération de Russie.

2. En arrivant au lieu des études (Astrakhan), vous devez passer le test PCR le même jour et, en cas de résultat négatif, le signaler immédiatement aux représentants de la partie invitante à l'adresse: Astrakhan, rue Bakinskaya, 121 :

- au doyen de votre faculté / département de résidence /de doctorat / département préparatoire ;

- au service international ;

- au service des passeports et visas (3e étage, bureau 313 et 314) ;

3. Conformément à la législation migratoire de la Fédération de Russie, tous les citoyens étrangers doivent s'inscrire au Service de migration du lieu de séjour dans les 7 jours ouvrables (lundi-vendredi) à compter de la date d'arrivée au lieu de séjour.

Pour ce faire, si vous habitez **DANS UN FOYER DE L'UNIVERSITE**, vous devez, dans un délai d'un jour à compter de votre entrée à Astrakhan, vous présenter au Département des passeports et des visas de l'Université à l'adresse : Astrakhan, rue Bakinskaya 121 (3e étage, bureau 313 ou 314) avec les documents suivants :

- passeport, (original et copies de toutes les pages remplies);

- traduction notariée du passeport ;

- carte de migration (original et copie) ;

Si vous habitez **DANS UN AUTRE LOGEMENT** (par exemple, un **APPARTEMENT**, une **MAISON**) : son propriétaire (une autre personne) est obligé de vous inscrire sur le registre des migrations dans les 3 jours à compter du moment de votre arrivée à Astrakhan, et vous êtes OBLIGÉ de fournir un copie d'une partie détachable du formulaire de notification d'arrivée sur le lieu de séjour (inscription) au département du service des passeports et des visas de l'Université à l'adresse: Astrakhan, rue Bakinskaya 121 (3ème étage, bureau 313 ou 314).

4. Les étudiants de l'Université qui entrent sous le régime sans visa (y compris les candidats) sont initialement soumis à l'enregistrement de la migration pour un délai de 90 jours (la procedure des actions est spécifiée au paragraphe 3 des règles pour les étudiants étrangers qui sont arrivés en Fédération de Russie pour recevoir un enseignement à l'Université d'État de Medecine d'Astrakhan du ministère de la Santé de la Russie).

A l'issue du délai, la durée du séjour doit être prolongée jusqu'à la fin de l'année scolaire. Pour prolonger la période de séjour (immatriculation) 40 jours avant la fin de la période de séjour indiquée au dos de la carte de migration et dans la partie détachable de la notification d'arrivée sur le lieu de séjour, vous devez présenter les documents suivants au service de passeports et visas de l'Université à l'adresse : Astrakhan, 121, rue Bakinskaya (3e étage, bureaux 313 et 314) :

- passeport (original et copies de toutes les pages remplies);

- traduction notariée du passeport ;

- carte de migration (original et copie) ;

- la partie détachable du formulaire de notification d'arrivée au lieu de séjour avec une marque de Service Fédéral de Migration de Direction Générale du Ministère de l'Intérieur de Russie concernant l'enregistrement de la migration ;

- contrat de formation (copie).

5. **Lorsque vous quittez la Russie ou partez pour un autre établissement humain (pour les vacances, un stage, etc.), ainsi que si vous souhaitez changer l'adresse de votre séjour, veuillez en informer les représentants de la partie d'accueil / d'invitation à l'adresse : Astrakhan, 121, rue Bakinskaya, sous la forme d'une demande signée par :**

**- Décanat de votre faculté / département de résidence / département de doctorat / département préparatoire ;**

**- département international ;**

**- commandant du foyer (si vous habitez dans un foyer universitaire) ;**

**- service de passeports et visas.**

Lorsqu'il se déplace dans la Fédération de Russie, un étudiant étranger EST OBLIGÉ de s'inscrire pour la migration dans tous les endroits où il a vécu. Dans ce cas, la notification actuelle d'enregistrement de migration sera annulée. Lorsqu’un étudiant retourne dans la ville d'Astrakhan, il est nécessaire de repasser la procédure d’obtention d’une nouvelle registration dans la ville d’Astrakhan.

**Un départ non autorisé de l'Université pour une période plus longue que 1 jour entraîne l'information des autorités du Service Fédéral de Sécurité, de la police, du ministère de l'Éducation et des Sciences de la région d'Astrakhan, ainsi que la possibilité d'appliquer des mesures disciplinaires.**

6. En cas d’un nouveau franchissement de la frontière russe et votre retour à l'Université (par exemple, après les vacances), vous devez repasser les procédures d’obtention d’une nouvelle registration conformément aux paragraphes 1, 2, 3, 4 du Règlement pour les étudiants étrangers qui sont arrivés dans la Fédération de Russie pour étudier à Établissement fédéral budgétaire d'Etat d'enseignement supérieur de l'Université d'État de Médecine d'Astrakhan du ministère de la Santé de Russie.

Les citoyens étrangers, les apatrides qui sont arrivés pour commencer ou continuer leurs études à l'Université doivent avoir une police d'assurance médicale volontaire (ci-après dénommée AMV) conformément à la procédure établie par la législation de la Fédération de Russie, valable sur le territoire de la Fédération de Russie pendant la période d'études à l'Université , y compris pendant la période d'enseignement à distance. La procédure d'assistance médicale aux citoyens étrangers entrant et étudiant à l'Université, y compris la procédure d'émission d'une police d’AMV et de sa soumission à l'Université est prévue par le Règlement approuvé par le décret du recteur du 30 avril 2021, № 121 (publié sur le site officiel de l'Université).

**7. RESTITUTION DE LA CARTE DE MIGRATION**

**En cas de détérioration ou de perte d'une carte de migration, vous devez immédiatement informer le service de passeports et visas à l'adresse: Astrakhan, 121, rue Bakinskaya, (3e étage, bureaux 313 ou 314), ainsi qu'au Service de Migrations du ministère de l'Intérieur de la Russie. Vous devez avoir un passeport et une partie détachable de la notification d'arrivée sur le lieu de séjour avec une marque de Service Fédéral de Migration de Direction Générale du Ministère de l'Intérieur de Russie.**

**8. ENREGISTREMENT DE MIGRATION LORS DE LA VISITE D'UN HOTEL OU D'UN HOPITAL**

**Si vous étiez dans une organisation médicale fournissant des soins médicaux en milieu hospitalier (par exemple, un hôpital), dans un hôtel ou une autre organisation fournissant des services hôteliers, vous devez, dans les 2 jours suivant votre retour, si vous HABITEZ DANS UN FOYER UNIVERSITAIRE, soumettre au service de passeports et visas (3e étage, bureaux 313 ou 314) les documents suivants pour l'enregistrement de la migration :**

**- passeport (original et copie de toutes les pages remplies) ;**

**- traduction notariée du passeport ;**

**- carte de migration (original et copie).**

**Si vous HABITEZ DANS UN AUTRE LOGEMENT (par exemple, APPARTEMENT, MAISON), alors son propriétaire (une autre personne) est obligé de vous inscrire sur le registre des migrations dans les 3 jours à compter de votre retour sur le lieu de séjour, et vous êtes OBLIGÉ de fournir, le jour ouvrable suivant, une copie de la partie détachable du formulaire de notification d'arrivée sur le lieu de séjour (immatriculation) au service de passeports et visas de l'Université à l'adresse suivants: Astrakhan, 121, rue Bakinskaya (3e étage, bureau 313 et 314).**

**9. PASSEPORT (pièce d'identité)**

Si le passeport expire, un citoyen étranger doit quitter le territoire de la Fédération de Russie à l'avance ou prendre des mesures pour son renouvellement ou son remplacement un nouveau document, en informant à temps le service de passeports et visas de l'Université. Dans le cas d'un visa étudiant, la validité du passeport ne doit pas expirer avant un an et demi à compter de la date de début du visa. En cas de perte de votre passeport - le document par lequel vous êtes entré dans la Fédération de Russie, vous devez immédiatement contacter le service de passeports et visas de l'Université à l'adresse: Astrakhan, 121, rue Bakinskaya (3ème étage, bureaux 313 et 314), aux organes des affaires intérieures, à **Service de Migrations du ministère de l'Intérieur de la Russie**, et également à prendre des mesures pour le documenter avec un passeport.

**10.** Lors de **la modification des informations** sur le type et les détails de la pièce d'identité d'un étudiant étranger, confirmant son droit de séjour (résidence) en Fédération de Russie, ainsi que ses nom, prénom, patronyme, date et lieu de naissance, sexe, citoyenneté, l'étudiant étranger est obligé (dans un délai de 24 heures) de signaler ces faits au service de passeports et visas de l'Université, de fournir une copie du nouveau document et une traduction notariée, ainsi que de fournir des documents pour l'enregistrement de la migration (immatriculation) (en cas si vous habitez dans un foyer universitaire).

Si vous **HABITEZ DANS UN AUTRE LOGEMENT** (par exemple, **APPARTEMENT**, **MAISON**), alors son propriétaire (une autre personne) est obligé de vous inscrire sur le registre des migrations dans les 3 jours à compter du moment où les informations changent, et vous êtes **OBLIGÉ** de fournir une copie de la partie détachable du formulaire de notification d'arrivée sur le lieu de séjour (immatriculation) au département du service des passeports et des visas de l'Université à l'adresse: Astrakhan, 121, rue Bakinskaya (3ème étage, bureaux 313 et 314).

**11. En cas de changement de statut migratoire** (obtention d'un permis de séjour temporaire, carte de séjour, citoyenneté de la Fédération de Russie), un étudiant étranger est obligé d'informer le service de passeports et visas de l'Université (dans un délai de 24 heures) et de fournir un document confirmant le changement de statut migratoire. Dans ce cas, il est également nécessaire de passer la procedure d’obtention de votre immatriculation (voir le paragraphe 11 des Règlement pour les étudiants étrangers arrivés sur le territoire de la Fédération de Russie pour étudier à l'Université d'État de Médecine d'Astrakhan du ministère de la Santé de Russie).

**12. PROLONGATION DE VISA**

Vous devez, 2 mois avant l'expiration d'un visa à entrées multiples (dans le cas d'une extension de visa à entrée unique, 30 jours ouvrables avant la date d'expiration du visa), soumettre les documents suivant pour la prolongation de votre visa au service des passeports et visas à Astrakhan, 121, rue Bakinskaya . (3e étage, bureaux 313 et 314) :

- passeport (original et une copie de toutes les pages remplies);

- carte de migration (original et copie) ;

- une copie du contrat de formation avec l'Université ;

- une photo (dimensions - 3x4) ;

- un formulaire de demande de visa complété, imprimé sur une feuille recto verso ;

- payer la taxe d'état (pour le paiement, prenez les détails au service de passeports et visas).

**Après l'obtention de votre diplôme de formation a la fin des études et (ou) l'exclusion de l’Université, un citoyen étranger est obligé de quitter le territoire de la Fédération de Russie conformément aux délais fixés par la loi, en se fournissant à l'avance de billets (avion, train, etc.).**

**14. Du 29 décembre 2021, les obligations pour les étudiants étrangers arrivant pour une période de plus de 90 jours calendaires ont été modifiées :**

1. À votre arrivée dans la Fédération de Russie, vous devez passer les procédure l'enregistrement obligatoire des empreintes digitales et la photographie dans les 40 jours calendaires à compter de la date d'entrée dans la Fédération de Russie (une seule fois, sauf que dans les cas établis par l'organe exécutif fédéral du domaine des affaires intérieures).
2. Vous devez vous adresser **personnellement** au Service de Migrations du ministère de l'Intérieur de la Russie dans la région d'Astrakhan à l'adresse : Astrakhan, 71, rue Koulikova. Vous devez présenter une pièce d'identité reconnue par la Fédération de Russie (passeport), ainsi qu'un certificat d'absence de maladie causée par le virus de l'immunodéficience humaine (infection par le VIH) et d'autres documents confirmant le passage d'un examen médical. Après avoir passé la procédure spécifiée, un document confirmant ce fait sera délivré.
3. Dans les 20 jours calendaires à compter de la date d'entrée dans la Fédération de Russie, vous devez passer un examen médical pour la présence ou l'absence du fait de leur consommation de substances narcotiques ou psychotropes sans ordonnance médicale ou de nouvelles substances psychoactives potentiellement dangereuses, les maladies infectieuses qui présentent un danger pour les autres, prévues par la liste, approuvée par l'organe exécutif fédéral autorisé par le gouvernement de la Fédération de Russie, et la maladie causée par le virus de l'immunodéficience humaine (infection par le VIH) dans les organisations médicales approuvées par le Décret du Gouvernement de la région d'Astrakhan du 29 décembre 2014 № 658-П.
4. La procédure d'enregistrement des empreintes digitales et de photographie par l'État n'est effectuée que si les documents spécifiés à l'article 2 sont disponibles. Dans les 20 jours calendaires à compter de la date d'expiration des documents médicaux spécifiés au paragraphe 2, vous devez repasser un examen médical et soumettre au Service de Migrations du ministère de l'Intérieur de la Russie dans la région d'Astrakhan des documents en absence du fait de consommation de substances narcotiques et psychotropes sans ordonnance médicale ou de nouvelles substances psychoactives potentiellement dangereuses, des documents médicaux attestant qu'ils n'ont pas de maladies infectieuses présentant un danger pour les autres, ainsi qu'un certificat d'absence de maladie causée par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), copies à remettre au doyen de votre faculté/départrment de résidence/départrment de résidence /département préparatoire, département international, service de passeports et visas.
5. **La non-éxecution de ces mesures peut entraîner une décision de réduction de la durée du séjour dans la Fédération de Russie.**

**15. La violation de la législation migratoire de la Fédération de Russie, y compris la violation des règles d'entrée dans la Fédération de Russie, les règles d'enregistrement des migrations, peut entraîner l'engagement de la responsabilité légale (administrative, pénale) et l'application de mesures disciplinaires, y compris l'exclusion de l'Université.**

**16. RESPONSABILITÉ ET SANCTIONS POUR VIOLATION DE LA LÉGISLATION MIGRATIORE DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

**Un citoyen étranger est personnellement responsable de la violation des obligations établies par la législation migratoire de la Fédération de Russie.**

**Extraits du Code des contraventions administratives de la Fédération de Russie :**

**Article 18.8. Violation par un citoyen étranger ou un apatride des règles d'entrée dans la Fédération de Russie ou du régime de séjour (résidence) dans la Fédération de Russie**

1. Violation par un citoyen étranger ou un apatride des règles d'entrée dans la Fédération de Russie ou du régime de séjour (résidence) dans la Fédération de Russie, exprimée en violation des règles établies pour l'entrée dans la Fédération de Russie, en violation des règles de l'enregistrement de la migration, le déménagement ou la procédure de choix d'un lieu de séjour ou de résidence, les voyages en transit à travers le territoire de la Fédération de Russie, en cas de non-**éxectution** d'obligations lors de la notification de la confirmation de sa résidence dans la Fédération de Russie dans les cas établis par la loi fédérale-

entraîne d'une amende administrative d'un montant de deux mille à cinq mille roubles, avec ou sans un arrêté d'expulsion administrative de la Fédération de Russie.

1.1. Violation par un citoyen étranger ou un apatride du régime de séjour (résidence) dans la Fédération de Russie, exprimée en l'absence de documents confirmant le droit de séjour (résidence) dans la Fédération de Russie, ou en cas de perte de ces documents, en cas d'omission de présenter une demande de perte à l'autorité compétente ou d'évasion du départ de la Fédération de Russie après une certaine période de séjour, si ces actions ne contiennent pas de signes d'une contravention pénale, -

entraîne une amende administrative d'un montant de deux mille à cinq mille roubles avec un arrêté d'expulsion administrative de la Fédération de Russie.

2. Violation par un citoyen étranger ou un apatride des règles d'entrée dans la Fédération de Russie ou du régime de séjour (résidence) dans la Fédération de Russie, exprimée en contradiction avec le but déclaré d'entrer dans la Fédération de Russie avec l'activité ou l'occupation effectivement exercée pendant la période de séjour (résidence) dans la Fédération de Russie, -

entraîne une amende administrative d'un montant de deux mille à cinq mille roubles, avec ou sans un arrêté d'expulsion administrative de la Fédération de Russie.

3. Les violations **prévues aux parties 1 et 2** du présent article, commises dans une ville d'importance fédérale Moscou ou Saint-Pétersbourg, ou dans la région de Moscou ou de Saint-Pétersbourg, - entraîne une amende administrative d'un montant de cinq mille à sept mille roubles, avec ou sans un arrêté d'expulsion administrative de la Fédération de Russie.

3.1. Les violation prévues **à la partie 1.1** du présent article, commises dans une ville d'importance fédérale Moscou ou Saint-Pétersbourg, ou dans la région de Moscou ou de Saint-Pétersbourg, -

entraîne une amende administrative d'un montant de cinq mille à sept mille roubles avec un arrêté d'expulsion administrative de la Fédération de Russie.

4. La **répétition** de violation par un étranger ou un apatride d'une contravention administrative **prévue aux parties 1 et 2** du présent article dans un délai d'un an, -

entraîne une amende administrative d'un montant de cinq mille à sept mille roubles avec un arrêté d'expulsion administrative de la Fédération de Russie.

5. La **répétition** de violation par un étranger ou un apatride d'une contravention administrative **prévue par la partie 3** du présent article dans un délai d'un an -

entraîne une amende administrative d'un montant de sept mille à dix mille roubles avec un arrêté d'expulsion administrative de la Fédération de Russie.

A NOTER : L'expulsion administrative de la Fédération de Russie d'un citoyen étranger ou d'un apatride sous la forme d'un départ indépendant contrôlé de la Fédération de Russie **ne s'applique pas** aux citoyens étrangers et aux apatrides résponsables pour une **contravention administrative prévue à la partie 4** du présent article.

**Article 18.10.**

**Exécution illégale par un citoyen étranger ou un apatride d'une activité professionnelle dans la Fédération de Russie**

1. Exécution par un citoyen étranger ou un apatride d'une activité professionnelle dans la Fédération de Russie sans permis de travail ou brevet, si un tel permis ou un tel brevet est requis conformément à la loi fédérale, ou exécution par un citoyen étranger ou un apatride d’activité professionnelle en Fédération de Russie par profession (spécialité, poste, type d'activité professionnelle), non spécifiée dans le permis de travail ou le brevet, si le permis de travail ou le brevet contient des informations sur la profession (spécialité, poste, type d'activité professionnelle), ou si un citoyen étranger ou un apatride exerce une activité professionnelle en dehors du sujet de la Fédération de Russie, sur le territoire duquel ce citoyen étranger a obtenu un permis de travail, un brevet ou un permis de séjour temporaire -

entraîne une amende administrative d'un montant de deux mille à cinq mille roubles, avec ou sans un arrêté d'expulsion administrative de la Fédération de Russie.

2. La violation prévue dans la partie 1 du présent article, commise dans une ville d'importance fédérale Moscou ou Saint-Pétersbourg, ou dans la région de Moscou ou de Saint-Pétersbourg, -

entraîne une amende administrative d'un montant de cinq mille à sept mille roubles avec un arrêté d'expulsion administrative de la Fédération de Russie.

3. La **répétition** de violation par un étranger ou un apatride d'une contravention administrative prévue par la partie 1 du présent article dans un délai d'un an -

entraîne une amende administrative d'un montant de cinq mille à sept mille roubles avec un arrêté d'expulsion administrative de la Fédération de Russie.

4. Violation par un citoyen étranger ou un apatride du délai de demande de modification des informations contenues dans un permis de travail ou un brevet, ou si un citoyen étranger ou un apatride n’a pas apporté ces modifications, si un tel appel est nécessaire conformément avec la loi fédérale, - entraîne l'imposition d'une amende administrative d'un montant de quatre mille à cinq mille roubles.

A NOTER. L'expulsion administrative de la Fédération de Russie d'un citoyen étranger ou d'un apatride sous la forme d'un départ indépendant contrôlé de la Fédération de Russie ne s'applique pas aux citoyens étrangers et aux apatrides résponsables pour une contravention administrative prévue à la partie 3 du présent article.

**Article 19.27. Soumission de fausses informations lors de l’éxecution de l'enregistrement de la migration**

1. Présentation d'informations délibérément fausses ou de faux documents par un citoyen étranger ou un apatride lors de l'enregistrement de la migration, si ces actions ne contiennent pas de signes d'une contravention pénale, -

entraîne une amende administrative d'un montant de deux mille à cinq mille roubles, avec ou sans un arrêté d'expulsion administrative de la Fédération de Russie.

2. Présentation d'informations délibérément fausses sur un citoyen étranger ou un apatride ou de faux documents par la partie d'accueil lors de l'enregistrement de la migration, si ces actions ne contiennent pas de signes d'une infraction pénale, -

entraîne l'imposition d'une amende administrative aux citoyens d'un montant de deux mille à cinq mille roubles ; pour les fonctionnaires - de trente-cinq mille à cinquante mille roubles; pour les personnes civiles - de trois cent cinquante mille à huit cent mille roubles.

3. La violation prévue dans la partie 1 du présent article, commise dans une ville d'importance fédérale Moscou ou Saint-Pétersbourg, ou dans la région de Moscou ou de Saint-Pétersbourg, -

entraîne une amende administrative d'un montant de cinq mille à sept mille roubles, avec ou sans un arrêté d'expulsion administrative de la Fédération de Russie.

**Une liste exhaustive des motifs de refus de fournir des services de l'État pour l'enregistrement, la délivrance, la prolongation et le rétablissement des visas aux citoyens étrangers et aux apatrides
(extrait du Décret du ministère de l'Intérieur de la Russie du 4 décembre 2019 № 907)**

39. La décision de refuser de fournir un service public est prise si :

39.1. Cela est nécessaire pour assurer la défense ou la sécurité de l'État, ou l'ordre public, ou pour protéger la santé de la population.

39.2. En ce qui concerne un citoyen étranger, une décision a été prise sur l'expulsion administrative de la Fédération de Russie, sur l'expulsion ou le transfert par la Fédération de Russie vers un État étranger conformément au traité international de la Fédération de Russie sur la réadmission, - dans les cinq ans à compter de la date de l'expulsion administrative de la Fédération de Russie, de l'expulsion ou du transfert vers la Fédération de Russie vers un État étranger conformément au traité international de la Fédération de Russie sur la réadmission.

39.3. Un citoyen étranger a reçu à plusieurs reprises (deux fois ou plus) une décision d'expulsion administrative de la Fédération de Russie, d'expulsion ou de transfert par la Fédération de Russie vers un État étranger conformément au traité international de la Fédération de Russie sur la réadmission, - dans les dix ans à compter de la date de l'expulsion administrative de la Fédération de Russie, de l'expulsion ou du transfert par la Fédération de Russie vers un État étranger conformément au traité international de la Fédération de Russie sur la réadmission.

39.4. En ce qui concerne un citoyen étranger, lors de son précédent séjour dans la Fédération de Russie, la procédure de réadmission a été clôturée conformément à l'article 32.5 de la loi fédérale du 25 juillet 2002 № 115-ФЗ "Sur le statut juridique des citoyens étrangers en Russie Fédération" en période moins que trois ans.

39.5. Un citoyen étranger a une condamnation non effacée ou en suspens pour avoir commis un crime intentionnel sur le territoire de la Fédération de Russie ou en dehors du pays, reconnu comme tel conformément à la loi fédérale.

39.6. Un citoyen étranger a été à plusieurs reprises (deux fois ou plus dans un délai d'un an) était résponsable d’avoir commis une contravention administrative liée à l'atteinte à l'ordre public et à la sécurité publique ou en violation du régime de séjour (résidence) des citoyens étrangers en Russie Fédération ou la procédure pour leur emploi sur le territoire de la Fédération de Russie, - dans les cinq ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la dernière résolution sur la mise à la responsabilité administrative.

39.7. En ce qui concerne un citoyen étranger, il a été décidé qu'il n'est pas souhaitable de rester (résider) dans la Fédération de Russie, y compris si ce citoyen est inclus dans la liste des citoyens des États-Unis auxquels il est interdit d'entrer dans la Fédération de Russie .

39.8. En ce qui concerne un citoyen étranger, une décision a été prise de ne pas autoriser l'entrée dans la Fédération de Russie.

39.9. Il existe des informations selon lesquelles les conditions ont changé ou les circonstances qui ont servi de base pour postuler à un service public ont cessé d'exister.

39.10. Le citoyen étranger a utilisé de faux documents.

39.11. Non-paiement de la taxe d'État.

40. Le ministère de l'Intérieur de la Russie et ses organes territoriaux ne sont pas tenus d'expliquer les raisons du refus de fournir un service public.